

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS
Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet
73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept juin, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 35 **Quorum : 18**

Présents : 27

Ayant donné un Pouvoir : 05

Absents : 03

Ne prenant pas part au vote : 0

Votants : 32

Résultat du vote :

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 32

Pour : 32

Contre : 0

**Majorité absolue des suffrages
exprimés : 17**

Secrétaire de séance :

Jean-Claude PARAVY

Date de la convocation :

21/06/2023

27 présents : **Avressieux** : MM. REGALLET Paul, WALLE Olivier.
Belmont-Tramonet : Mme BOURBON Marie-Christine, M. VERGUET Nicolas. **Champagneux** : Mme SAUNIER Elise.
Domessin : Mmes ANDRE Valérie, HERRAULT Françoise et MADELON Caroline, M. PICHE Barthélémy. **La Bridoire** : Mme JOURDAN Véronique, M. BERTHIER Yves. **Pont de Beauvoisin** : Mmes FERRARI Myriam et YACONO Céline, MM. BERTHOLLIER Christian, LECOCQ Pascal, LOMBARD Daniel, PEYSSONNERIE Daniel. **Rochefort** : M. ARGOUD Yves. **Saint Béron** : Mme VERRIER Muriel, M. PERROT Alain. **Saint Genix-les-Villages** : Mmes COUDURIER Françoise, MESTRALLET Nadège et PICARD Marie-France, MM. DREVET-SANTIQUE Jean-Pierre, PARAVY Jean-Claude, REVEL Daniel. **Sainte Marie d'Alvey** : /. **Verel-de-Montbel** : M. CEVOZ-MAMI Christian.

05 Pouvoirs : M. CAGNIN Georges à Mme SAUNIER Elise, M. LESAGE Claude à Mme ANDRE Valérie, M. VITTOZ Philippe à M. BERTHIER Yves, M. PERSON Philippe à M. ARGOUD Yves, M. CORMIER Philippe à M. REVEL Daniel.

03 Absents : Mme LABBAY Catherine, M. BILLON Pierre, M. LARDE Alain.

OBJET : ATTRIBUTION DE SOUTIENS FINANCIERS A DES EVENEMENTS CULTURELS LOCAUX ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 13 juin 2023 ;

La commission Culture, dotée d'un budget de 10 000,00€ pour l'exercice 2023, propose au conseil communautaire d'apporter son soutien financier à deux évènements portés par des associations locales :

- Association Mémoire 42 : L'association organise une action commémorative visant à installer des plaques de mémoires sur les maisons ayant servi de refuges aux enfants, femmes et hommes de confession juive fuyant le nazisme durant la seconde guerre mondiale. Elle sollicite un soutien de 1 500,00€.
- Association Synfonia : L'association Synfonia a organisé son cinquantième anniversaire de sa création en réunissant à St Genix les Villages un grand orchestre. L'évènement s'élève à 7 769,55€. Elle sollicite une subvention de 1 500,00€.

Le soutien financier de la communauté de communes Val Guiers n'implique pas le soutien financier des communes. Elles restent seules juges d'attribuer ou non un soutien financier ou autre complémentaire.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,
Par 32 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention**

- DECIDE d'attribuer une subvention de 1 500,00€ à l'association Mémoire 42 ;
- DECIDE d'attribuer une subvention de 1 500,00€ à l'association Synfonia ;
- AUTORISE le Président pour exécuter la présente décision et signer tous documents nécessaires ;

Le Président,

-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité.

-Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié et transmis en Préfecture le 07/07/2023,

Le Président,
Paul REGALLET



Le secrétaire de séance
Jean-Claude PARAVY

